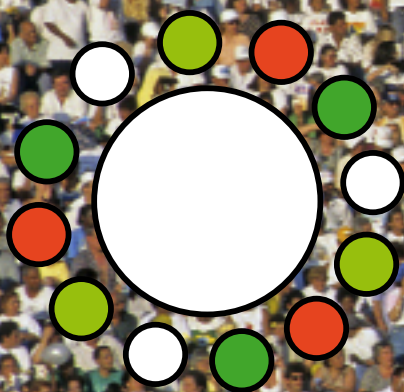




Vivre ensemble

PLURALISME CULTUREL MIGRATION DIVERSITÉ RELIGIEUSE



La guerre comme *réponse* aux besoins des personnes migrantes

PAR MOULOUD IDIR

Qui n'a pas encore en tête la catastrophe survenue en Méditerranée en avril dernier? Celle-ci a été qualifiée de « pire hécatombe jamais vue en Méditerranée » par des représentants du Haut-Commissariat aux réfugiés de l'ONU (HCR). Ce naufrage ayant eu lieu au large des côtes libyennes s'est soldé par la mort de centaines (850-900) de personnes. Un nombre qui surpassait celui d'octobre 2013 alors que 366 migrants s'étaient noyés près de Lampedusa, en Italie.

Les États de l'Union européenne (UE) ont ainsi décidé en avril de tenir un sommet dit extraordinaire pour, disaient-ils, *répondre* en urgence à ces drames. De cette rencontre, il en est surtout ressorti « que les États ont décidé de [mettre l'accent sur la sécurité](#) de leurs frontières. Ils ont augmenté substantiellement le budget et les équipements des opérations navales conjointes (...) mais sans revoir leur mandat d'abord axé sur la surveillance. Leur objectif est de « lutter » contre les réseaux de trafiquants et de « prévenir » l'immigration illégale ».

Il est pourtant démontré que la rhétorique désignant les passeurs comme les grands responsables des naufrages qui se produisent en Méditerranée permet surtout aux pays de l'UE de se défaire de leur responsabilité : les migrants ne recourraient pas aux services des passeurs s'ils pouvaient voyager de façon régulière. Les risques qu'ils prennent sont à mettre au compte des mesures de resserrement des politiques d'attribution des visas et des mesures liberticides concernant la circulation des personnes.

Il n'est nullement exagéré de dire que c'est encore une fois la vision sécuritaire qui surdétermine les réponses étatiques face à cette tragédie. Le besoin de protection des personnes et le droit – certes incomplet – d'émigrer se trouvant ici subsumés par l'argument de la souveraineté et de la sécurité d'États rétifs à une migration qu'ils conçoivent comme une menace à contenir. Les États de l'UE ont même été jusqu'à lancer les préparatifs d'une mission militaire dite « d'opération de sécurité et de défense » qui se chargerait de « la lutte contre l'immigration clandestine ». Cela pourrait notamment passer par le recours aux bombardements.

sommaire

Économie mondiale et circulations migratoires EL MOUHOUB MOUHOUD.....	3
L'interculturalisme québécois : mise au point GÉRARD BOUCHARD.....	10
Quelques réactions au livre <i>L'interculturalisme, un point de vue québécois</i> BOB W. WHITE	15
Les zones d'ombres de l'interculturel YARA EL-GHADBAN.....	18
<i>Desplazados : éternels oubliés</i> , un film de Guy Simoneau JASMIN MIVILLE-ALLARD	21

La reproduction des mêmes vieilles recettes doit être considérée comme inacceptable. On ne devrait plus trouver des circonstances atténuantes aux discours et mesures qui tendent à banaliser toutes ces morts et disparitions aux portes de l'Europe. La fatalité ne peut ici être instillée dans les consciences, tant il est juste de rappeler, comme le fait le Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI), « qu'en prétendant agir pour réduire les naufrages et sauver des vies, l'UE et ses États membres n'ont fait que verrouiller, avec la politique des visas, l'aide de l'agence Frontex ou du système de surveillance Eurosur, l'accès à leur territoire, notamment par la voie maritime, y compris à ceux qui ont [besoin d'une protection](#) et demandent l'asile ».

Une difficulté supplémentaire tient au fait que beaucoup d'États de l'UE refusent de participer significativement à l'accueil des demandeurs d'asile : ce qui a pour effet de concentrer les demandes dans un nombre restreint de pays. À titre d'exemple, pour ce qui est des réfugiés syriens – qu'on évalue à trois millions et demi –, c'est surtout la Suède et l'Allemagne qui assument la grande part de l'accueil. Les États rechignent en effet à modifier la règle qui attribue à l'État où le demandeur d'asile est arrivé la responsabilité de traiter sa demande.

À cet égard, le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, le Québécois François Crépeau, a récemment déposé [un rapport](#) qui porte notamment sur la gestion des frontières extérieures

de l'UE et ses incidences sur les droits de l'homme des migrants. Son rapport rejoint le plaidoyer [de nombreuses associations](#) qui soulignent que le système de responsabilité d'un État membre de l'UE pour l'examen d'une demande d'asile doit être revu en profondeur : le principe doit être que la demande est examinée dans le pays du choix du demandeur.

Rappelons ici que le nombre de personnes tentant la traversée de la Méditerranée a considérablement augmenté. Elles étaient plus de 200 000 en 2014 selon le HCR, soit trois fois plus qu'en 2011. Elles fuient des pays comme la Syrie, la Libye, l'Érythrée ou encore la Palestine, qui sont des zones de conflit ou des pays où les droits humains sont bafoués. Autant de lieux où l'interventionnisme militaire des pays européens, et plus largement de l'OTAN, contribue à l'augmentation des besoins de protection.

Car comment expliquer l'attitude des gouvernements européens dont la plupart – comme la France – n'ont pas pris part aux programmes de réinstallation du HCR alors qu'ils étaient impliqués dans l'intervention militaire en Libye? Les conséquences mortifères de la crainte de « l'appel d'air » et de la lutte contre l'immigration irrégulière par l'externalisation des frontières européennes dans le nord de l'Afrique prennent ici toute leur dimension. Voilà qui nourrit bien des doutes quant aux motivations réelles de l'expédition de l'OTAN en Libye qui arguait pourtant venir « protéger » une population menacée.

De nombreuses analyses ont démontré que la militarisation des contrôles migratoires n'est pas l'apanage des pays européens. Pensons à l'opération « Frontières souveraines » lancée en Australie et qui est conduite par le haut commandement militaire du pays pour empêcher les bateaux de s'approcher des côtes.

Enfin, beaucoup d'entreprises d'armements et d'aviation des pays de l'UE sont engagées dans la course à l'industrie frontalière dans le cadre des programmes financés par l'UE. Ce sont des centaines de millions de dollars qui sont engloutis par le secteur privé. L'industrie d'armements a ainsi trouvé dans le marché de la « sécurité migratoire » des débouchés fructueux. ●

[Retour Sommaire](#)



Le webzine *Vivre ensemble* est consacré aux débats sur l'immigration, la diversité religieuse et le pluralisme culturel. Il a un parti pris pour la justice sociale et une citoyenneté active.

Coordination : Mouloud Idir (midir@cjf.qc.ca)

Mise en page : Christiane Le Guen

Corrections : Denis Dionne

Pour s'abonner à la liste d'envoi :

<http://www.cjf.qc.ca/fr/ve/inscription.php>

Le webzine est une production du secteur Vivre ensemble du Centre justice et foi.

ISSN 2291-1405

Reproduction autorisée avec mention complète de la source.

www.cjf.qc.ca

Économie mondiale et circulations migratoires

PAR EL MOUHOUB MOUHOUD

Quelles dynamiques de l'économie mondiale pourraient entraîner la fin progressive de la restriction actuelle des flux migratoires? Quels en seraient les bénéfices et les risques par rapport au statu quo actuel qui est générateur de fortes inégalités mondiales? Quelles seraient les mesures nécessaires dans les domaines économique et social pour accompagner ce processus?

La réponse à ces questions est assez complexe parce qu'elle oblige à mettre en perspective, sinon en prospective, ce que les économistes dits « sérieux » ont en général quelques difficultés à concevoir. Il est donc nécessaire, dans un premier temps, de revenir sur la place des migrations internationales dans la mondialisation, puis, en deuxième lieu, d'analyser les effets possibles, potentiels, pour les pays de départ comme pour les pays d'accueil, d'une libéralisation des circulations migratoires.

Mais avant toute chose, il est important de dire un mot sur cette notion de liberté de circulation. La question des circulations migratoires doit être abordée avec précaution car elle donne lieu à plusieurs approches dont les visées et les intérêts sont très différents les uns des autres. Il y a l'approche de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui prépare depuis longtemps un volet sur la circulation migratoire dans le cadre de l'Accord sur la libéralisation du commerce de services (AGCS) (mode 4 de l'accord sur les migrations temporaires de personnels qualifiés). Il s'agit de la mise en œuvre d'un système temporaire de migration dans lequel les plus qualifiés – les ingénieurs, les consultants, etc. – pourraient bénéficier de libertés circulatoires temporaires afin d'offrir leurs services dans le pays d'accueil et retourner chez eux après la fourniture de ce service.

Une autre approche des circulations migratoires est celle de la revendication d'une liberté fondamentale de circulation en dehors du cadre des affaires ou des prestations de services et sans limitation aux personnels qualifiés. Cette seconde approche est celle qui est partagée par les défenseurs des droits humains, en particulier par le Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti), et elle est bien sûr

LES NOUVELLES MIGRATIONS

Un enjeu Nord-Sud de la mondialisation

dirigé par
EL MOUHOUB MOUHOUD



Le tour du sujet
UNIVERSALIS

[Retour
Sommaire](#)

très différente de la précédente. On peut toutefois en discuter les effets. Les pays du Sud, les pays de départ sont en désaccord avec ce système particulièrement attractif pour une main-d'œuvre qualifiée qu'ils ne souhaitent pas voir partir.

Trois paradoxes ou contradictions peuvent être soulignés. Le premier est inhérent au processus de mondialisation lui-même. D'une part, les migrations internationales sont l'instrument d'insertion le plus dynamique des pays du Sud. Si on compare par exemple les migrations internationales à l'investissement direct étranger, aux mouvements de capitaux à court terme, aux circulations des technologies et connaissances ou encore au commerce tout simplement, on constate que ce sont les pays du Sud qui vivent davantage des effets des migrations, en particulier des transferts d'argent des migrants, lesquels représentent à peu près trois fois l'aide publique au développement.

L'auteur est professeur d'économie à l'Université Paris-Dauphine.

Ce sont eux qui, à court et à long terme, sont au premier plan de l'accueil de ces capitaux. Cela représente par exemple structurellement 10 % du PIB au Maroc, 12 % au Mali, 18 % aux Philippines, près de 30 % au Salvador. Toute une série de pays en développement vivent ainsi des transferts d'argent effectués par les migrants, alors que, dans le même temps, les investissements directs étrangers, les capitaux à court terme sont extrêmement volatiles et les marginalisent. Mais, d'autre part, les migrations internationales constituent la composante de la mondialisation la plus restreinte dans sa liberté de circulation.

Le deuxième paradoxe c'est que, contrairement à une idée répandue mais qui ne vient pas cette fois-ci du grand public - il y a des idées mauvaises qui viennent du grand public mais il y a aussi des idées mauvaises qui viennent par exemple des théories économiques -, il ne suffit pas d'ouvrir les frontières pour les échanges commerciaux ou de créer des accords de libre-échange avec les pays de départ, pour réduire l'incitation à émigrer. Cette idée s'inspire de la théorie économique du commerce international qui considère que la mobilité des marchandises (c'est-à-dire la suppression des droits de douane, des frontières pour le commerce de biens et services), constitue un substitut à la mobilité des facteurs de production, c'est-à-dire à la mobilité du travail. Le travail serait utilisé à ce moment-là dans les pays de départ et n'aurait pas besoin d'émigrer.

Complémentarité

Il ne s'agit pas seulement d'une idée théorique, modélisée d'ailleurs par des auteurs comme Robert Mundell (prix Nobel d'économie) mais d'une analyse qui a également beaucoup inspiré les politiques des pays de l'OCDE depuis la fermeture prétendue des migrations au milieu des années 1970. En fait, cette idée est tout simplement infirmée par les faits. De nombreux travaux d'économistes le montrent grâce à l'utilisation de bases de données, d'enquêtes, etc.

Il existe en réalité une relation de complémentarité entre l'ouverture commerciale, la mondialisation en général, et les migrations internationales. Plus vous mondialisez les échanges de biens et de capitaux, plus les migrants peuvent

partir. L'ouverture commerciale ou la libéralisation des échanges de marchandises provoque d'abord un accroissement des migrations internationales parce que les gens ont des possibilités de partir, tout simplement.

Il serait temps de cesser les sempiternelles litanies consistant à clamer qu'il suffirait de faire du codéveloppement et de libéraliser les échanges pour que les émigrés ne partent pas de chez eux. Car, contrairement à une idée bien reçue et partagée par beaucoup - à gauche comme à droite -, et c'est le troisième paradoxe, les pays de l'OCDE ne reçoivent pas « toute la misère du monde ». Lorsque l'on mesure le taux d'expatriation ou d'émigration en rapportant très simplement le nombre d'émigrants à la population du pays de départ, on obtient une courbe en cloche.

Si l'on place en ordonnée le taux d'émigration ou d'expatriation et en abscisse le PIB relatif par tête du pays concerné par rapport à celui des États-Unis, on observe que plus le pays est pauvre, plus son taux d'expatriation est faible ; plus il approche d'un stade de développement relativement intermédiaire, plus son taux d'expatriation va atteindre un maximum. Lorsque le PIB du pays se rapproche de celui des pays développés, il évolue comme le Portugal et l'Espagne par exemple, son taux d'expatriation baisse et il devient ainsi un pays d'immigration. Penser que nous recevons la misère du monde est donc erroné car les migrants des pays du Sud les plus pauvres sont ceux qui ont le plus du mal à partir, alors que ceux qui ont le plus de facilité à le faire, c'est bien connu, ce sont les migrants des pays à revenu intermédiaire.

Mais là où le bât blesse encore davantage, c'est lorsque l'on décompose ce taux d'émigration par niveau de qualification, parce qu'on obtient le schéma suivant : plus un pays est pauvre, plus son taux d'expatriation de qualifiés va augmenter jusqu'à atteindre des niveaux astronomiques. Quelques exemples : Haïti a un taux d'expatriation de qualifiés de 83 %, la Sierra Leone de 51 %, le Laos de 37 %, la Guyane de 88 %, le Vietnam de 26 %, l'Ouganda de 34 %, le Mexique de 15 %. Et la Chine, l'Inde et le Brésil, ainsi que la plupart des pays à revenu intermédiaire, ne présentent des taux d'expatriation

Sur la base de quelques résultats de recherche intéressants pour le débat public, on peut aujourd'hui avancer que c'est à partir de 15 à 20 % de taux d'expatriation de qualifiés d'un pays donné que l'effet sur le pays de départ est catastrophique, en termes de croissance, de développement, etc. En dessous de 15-20 %, le phénomène peut avoir des effets positifs.

[Retour Sommaire](#)

de qualifiés que de 4 à 5 %. Par comparaison, le taux de la France est inférieur à 1 %. Ce qui signifie que plus un pays est pauvre, plus il va participer à la division internationale du travail en donnant au marché mondial ses qualifiés, ses cerveaux, sans qu'il y ait en retour la moindre compensation et sans que cette compensation ne soit vraiment discutée.

Une sélection aux conséquences dramatiques

Cette situation inéquitable pour les pays du Sud est aggravée par la mise en œuvre de politiques d'immigration sélectives. Ces politiques dangereuses sont pourtant celles qui se mettent en place en Europe et en particulier en France. Quels sont les effets de cette fuite des cerveaux sur les pays de départ ? À partir de quel moment cela devient-il dramatique ?

Sur la base de quelques résultats de recherche intéressants pour le débat public¹, on peut aujourd'hui avancer que c'est à partir de 15-20 % de taux d'expatriation de qualifiés d'un pays donné que l'effet sur le pays de départ est catastrophique, en termes de croissance, de développement, etc. En dessous de 15-20 %, le phénomène peut avoir des effets positifs. La fuite des cerveaux (ou brain drain), peut en effet avoir des effets bénéfiques et apporter un gain (un brain gain), pour les pays d'origine des migrants. Et ceci, pour plusieurs raisons. D'abord parce que les pays de départ connaissent souvent un taux de chômage élevé parmi les diplômés. Ces derniers ne peuvent donc que gagner à partir. Ensuite, parce que les migrants qualifiés vont transférer de l'argent, qu'il va y avoir des retours de compétences, bref que les diasporas vont participer au développement des pays de départ.

Il serait donc utile, d'une certaine manière, de promouvoir ces migrations à condition que les migrants concernés bénéficient d'un statut et d'une liberté de circulation complète. Mais à partir d'un taux d'expatriation de 15-20 %, la situation devient absolument dramatique pour les pays de départ, qui sont en général des pays pauvres. Or, dans ces pays-là, le taux d'expatriation de qualifiés est souvent compris entre 30 et 80 %. Donc non seulement nous ne recevons pas toute la misère du monde, mais nous recevons les plus qualifiés des migrants. Pourtant, cela ne se voit pas, car il n'y a pas de relation évidente entre le niveau de compétence des gens et les catégories socio-professionnelles qu'ils occupent.



Crédit photo : REUTERS/Jose Palazon.

Toutes les enquêtes qui ont été faites, à Sangatte² ou ailleurs, montrent que parmi les migrants et les exilés, nombreux sont ceux qui possèdent des diplômes de niveau élevé, mais cette qualification n'est ni visible ni revendiquée parce que les gens ne parlent pas la langue ou parce qu'ils sont mis dans des situations de clandestinité. Ils sont d'emblée considérés comme non qualifiés. Le statut juridique provoque en fait un déclassement des migrants sur le marché du travail. Ce gaspillage des cerveaux (brain waste), représente une perte non seulement pour les gens eux-mêmes, mais aussi pour le pays d'accueil qui les « utilise ».

Au total, il est important de bien considérer que nous avons affaire à un phénomène complexe qui est variable selon les pays. On ne peut systématiquement parler de pillage des cerveaux sans regarder, au cas par cas, quels sont les pays de départ qui subissent le plus de préjudice. Des projections à 2050 permettent d'avoir une idée de l'impact d'une politique sélective d'immigration fondée sur les qualifications ou sur les métiers.

Deux scénarios sont retenus: un scénario dans lequel on garde la politique d'immigration non sélective, telle qu'elle existait jusqu'à une période récente, et un deuxième dans lequel on ouvre les frontières de manière sélective. On observe alors, dans ce deuxième scénario, une explosion absolument remarquable des taux d'émigration de qualifiés en provenance des pays les plus pauvres, c'est-à-dire de

[Retour Sommaire](#)

ceux qui sont déjà les plus atteints par la fuite des cerveaux, en particulier en Afrique sub-saharienne.

On a donc là un élément de prospective important qui résonne comme une alerte : si, dans un pays comme la France, compte tenu de la nature et de l'histoire de son modèle d'immigration, vous continuez à conduire des politiques sélectives, vous n'allez pas affecter les pays qui bénéficient aujourd'hui de la fuite des cerveaux - la Chine, l'Inde, des pays qui ont des taux d'expatriation de qualifiés raisonnables - mais ceux qui ont déjà des taux d'expatriation critiques. Ce premier aspect plaide en faveur d'une vision réaliste de la place des migrations internationales dans la mondialisation, qui décompose les situations des pays d'origine et les situations des pays d'accueil, et qui documente de manière correcte les choses pour pouvoir ensuite faire des propositions qui ne soient pas trop englobantes mais puissent répondre à des besoins différents.

Nous en arrivons alors à la deuxième question posée qui porte sur les effets de l'ouverture totale des frontières sur l'économie mondiale et le marché du travail. Tout d'abord, il faut préciser qu'il n'y a pas de marché mondial du travail. Peut-être est-il en constitution, mais aujourd'hui, tel qu'on peut le mesurer, il n'existe pas. En d'autres termes, les migrations ne permettent pas d'ajuster les marchés du travail des pays de départ et ceux des pays d'accueil. Il y aurait un marché mondial des travailleurs qualifiés comme des non qualifiés si l'émigration jouait un rôle rééquilibrant des différences sur le marché du travail c'est-à-dire si elle pouvait ajuster les besoins de main-d'œuvre dans un pays et compenser de ce fait le taux de chômage élevé dans un autre pays.

Or, la littérature montre bien que les migrations ne jouent pas ce rôle. Bien au contraire, l'émigration ne réduit souvent pas le chômage dans les pays de départ et a un effet positif avéré dans les pays d'accueil, en particulier pour ce qui concerne les migrations de qualifiés. Le chômage des pays d'émigration ne baisse pas lorsque les migrants partent et les pays d'accueil ne voient pas nécessairement les pénuries de main-d'œuvre, lorsqu'elles existent, diminuer avec l'immigration. Les salaires des travailleurs des pays d'accueil du Nord ne sont pas nécessairement

tirés vers les bas. Certains travailleurs, qu'on qualifie d'insiders³ ou de protégés, reçoivent des salaires plus élevés grâce à la segmentation du marché du travail et au recours à l'immigration de qualifiés déclassés ou de non qualifiés.

Le chômage des pays d'émigration ne baisse pas lorsque les migrants partent et les pays d'accueil ne voient pas nécessairement les pénuries de main-d'œuvre, lorsqu'elles existent, diminuer avec l'immigration. Les salaires des travailleurs des pays d'accueil du Nord ne sont pas nécessairement tirés vers les bas.

Ces derniers sont souvent déclassés sur le marché du travail recevant des salaires plus bas par rapport à leurs compétences initiales. Cette réduction est due à ce que les économistes appellent l'effet d'asymétrie d'information - c'est ainsi en tous cas qu'ils la justifient - c'est-à-dire au fait que les employeurs ne disposant pas de la bonne information sur le niveau de productivité réelle des

migrants qui viennent de tel ou tel pays dont on ne connaît pas très bien ni le système d'éducation, ni les diplômes, auraient une tendance fâcheuse à affecter des taux de salaires moyens qui gommement les compétences. Si, par exemple, une personne vient du Mali, on va lui affecter un salaire moyen qui correspond en gros à l'idée que l'on se fait de l'état d'éducation et de formation au Mali, d'où des phénomènes majeurs de déclassement.

Des variables autres qu'économiques

Par conséquent, en l'absence de marché mondial du travail qualifié, le concept de libre circulation migratoire n'a pas de signification d'un point de vue économique. Il en aurait si l'on était dans un marché parfaitement libre dans lequel l'émigration jouerait ce rôle d'ajustement mais ce n'est pas le cas. Quelles sont les raisons de cette absence de marché mondial du travail y compris dans le cas où la migration serait libre de circuler ? Selon le modèle de base de la théorie économique, les migrants partent parce qu'ils espèrent augmenter leurs revenus dans le pays d'accueil compte tenu de la probabilité de trouver un emploi. S'ajoute le désir d'accéder à certaines aménités (infrastructures de santé, démocratie, accès aux services sociaux, à l'école, etc.). C'est la variable première, déterminante, de l'émigration.

Elle est cependant mise en balance avec un coût de la mobilité qui est très élevé, particulièrement lorsque les migrations sont restreintes par des politiques répressives et restrictives. En effet, pour partir, il faut beaucoup d'argent, beaucoup d'informations, les coûts de déplacement sont

[Retour Sommaire](#)

importants, il faut payer des passeurs, etc. Le coût d'entrée et de sortie est absolument faramineux. Donc l'écart anticipé de revenu entre celui qui est perçu dans le pays de départ et celui qui est espéré dans le pays d'arrivée peut être partiellement ou complètement annulé par ce coût de la mobilité.

C'est l'une des raisons pour lesquelles il n'existe pas de marché mondial du travail. Les migrants ne vont pas se délocaliser dans les pays d'accueil en fonction des seules variables du marché du travail. Bien sûr, l'essentiel de leur motivation est de trouver un emploi, une vie meilleure. Mais on constate qu'il ne vont pas forcément là où ils auraient aimé aller d'un point de vue rationnel, parce que les coûts de mobilité sont parfois prohibitifs et que vont jouer à ce moment-là d'autres variables, ce que nous appelons les effets de réseau, que connaissent bien les organisations d'aide aux migrants, et qui sont souvent des réseaux familiaux, communautaires, de villages, etc.

Les coûts d'insertion, les coûts de mobilité sont alors réduits grâce à ces effets de réseau. Dans une recherche, publiée dans la revue *Économie Internationale* du CEPII en 2006⁴, concernant les déterminants de la localisation des migrants en Europe, on a montré que les différences de chômage et les différences d'emploi jouent beaucoup moins que les effets de réseau (qu'on mesure par le fait qu'il existe, dans le pays où l'on va, des gens qui font partie de la même communauté). Dès lors, les migrants ne vont pas nécessairement là où se trouveraient les besoins de main-d'œuvre ou des salaires plus élevés.

Cette complexité des migrations internationales dans la mondialisation et le rôle ambigu qu'elles jouent dans le fonctionnement des marchés du travail rend souvent inefficace, sans même invoquer les problèmes d'équité, les politiques d'immigration menées en Europe par exemple. On constate que la politique européenne d'immigration se réduit à ses aspects purement restrictifs et répressifs et qu'en dehors de ce rôle « policier », il n'y a pas véritablement de politique « commune » d'immigration.

Au sein de l'Europe, coexistent des régimes d'immigration différents qui font chacun référence à des logiques plus ou moins cohérentes, à des politiques d'immigration définies en fonction des besoins économiques de chaque pays et de la nature de sa spécialisation internationale. On peut globalement regrouper ces régimes en trois grandes catégories. Un premier régime continental



Crédit : Patrick Chappate (Suisse).

d'immigration regroupe l'Allemagne et quelques pays du Nord, qui seraient très fortement et depuis longtemps tirés vers des sélections de compétence. Le Royaume-Uni entre en partie dans cette catégorie.

Il y a ensuite un régime méditerranéen, représenté en particulier par l'Espagne, le Portugal et l'Italie, massivement ouvert, en particulier aux travailleurs non qualifiés. Enfin, on trouve un régime hybride regroupant le régime français, en partie également le régime britannique, dans lequel les effets de réseaux historiques des empires coloniaux influencent largement les flux et les stocks d'immigration.

Les besoins de main-d'œuvre dans les domaines de la construction, du tourisme, de l'agriculture et dans les secteurs à fort contenu en travail concurrencé par les pays à bas salaires coexistent avec des besoins sectoriels dans quelques branches de haute technologie. Ainsi, en France par exemple, les politiques sélectives d'immigration mises en place n'atteignent guère leur objectif en termes d'attractivité des compétences.

Au contraire, la France continue à attirer des gens qui ont besoin des effets de réseau. Et les plus qualifiés, les plus compétents d'Afrique du Nord, des pays du Sud de la Méditerranée, partent vers les États-Unis et le Canada qui leur offrent des conditions meilleures en termes de perspectives d'insertion et de citoyenneté. Au Québec, par exemple, on ne dit pas aux migrants comme en France « attention, ne venez pas avec votre famille » et on ne leur donne pas un permis de trois ans éventuellement renouvelable une fois.

On leur dit : « venez avec votre famille car si vous êtes qualifiés, il y a une probabilité élevée que vos enfants réussissent à l'école et plus tard

[Retour Sommaire](#)

soient qualifiés. En outre, on va vous donner un statut de pleine citoyenneté assez rapidement ». La France a une politique un peu schizophrène : elle prétend attirer les compétences mais dans le même temps, elle envoie des signaux très négatifs d'exclusion, de traque et de refus de l'immigration familiale.

Qualification et féminisation

Pour conclure, quels seraient les effets d'une libre circulation des travailleurs du point de vue des politiques économiques, en particulier des statuts économiques ? Si on libéralisait totalement les flux, il y aurait fatalement une augmentation de ces flux. Cette augmentation ne correspondrait pas nécessairement à un afflux massif, à une « pression massive ». En effet, comme on l'a vu tout à l'heure, cette augmentation viendrait plutôt des pays à revenu intermédiaire que des pays pauvres car les coûts de mobilité seraient toujours aussi élevés pour ces derniers. On obtiendrait donc quelque chose de pernicieux à savoir que même si l'on ne mettait pas en place des politiques sélectives, même si l'on envoyait un signal d'ouverture aux migrants potentiels, quel que soit le niveau de qualification ou le niveau social, il se produirait un effet d'auto-sélection, comme on l'observe aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle lorsqu'on analyse les flux de migration en direction des pays de l'OCDE depuis les années 1990, on note une augmentation de 50 % des flux de migration qualifiée. Les migrants sont donc plus qualifiés à l'ère de la mondialisation que durant la période fordiste des années 1960-1970 où l'immigration était organisée par les secteurs économiques des pays d'accueil (bâtiment, sidérurgie, automobile...).

Les migrations sont également féminisées : au niveau mondial, on constate que la moitié des migrants sont des femmes. Si l'on en restait uniquement à une notion de circulation et si on ne mettait pas l'accent sur la question de l'égalité des droits, de la citoyenneté immédiate, on aurait en effet une simple libéralisation qui rejoindrait la position de l'OMC (mode 4 de l'AGCS sur les migrations temporaires de qualifiés). Les effets pervers de la segmentation du marché du travail se durciraient :

Si on libéralisait totalement les flux, il y aurait fatalement une augmentation de ces flux. Cette augmentation ne correspondrait pas nécessairement à un afflux massif, à une « pression massive ». En effet, comme on l'a vu tout à l'heure, cette augmentation viendrait plutôt des pays à revenu intermédiaire que des pays pauvres car les coûts de mobilité seraient toujours aussi élevés pour ces derniers.

précarisation croissante des migrants qualifiés ou non qualifiés, sous rémunération et déclassement, discriminations salariales accrues sur le marché du travail en faveur des insiders et au détriment des outsiders ou des couches périphériques.

Deux propositions peuvent être faites à cet égard. La première rejoint la question de la régularisation tout en allant plus loin. La régularisation est en effet absolument essentielle et semble bien plus efficace que la politique actuelle d'immigration sélective. Mais cette régularisation doit être accompagnée de programmes de formation, de reclassement, de systèmes de reconnaissance des diplômes sur le marché du travail sinon il y a un véritable gaspillage des cerveaux. Dans ce cas, c'est du gagnant-gagnant à la fois pour le pays d'accueil et pour les migrants. La priorité, avant le slogan de la libre circulation, c'est la régularisation-reclassement.

La deuxième proposition concerne la mise en place d'une taxe Baghwati. Nous avons montré que, paradoxalement, les pays du Sud s'insèrent principalement dans la mondialisation par les migrations internationales, en particulier la migration de personnes qualifiées, en dépit des restrictions considérables qui pèsent sur la mobilité du travail. La fuite des cerveaux tend à s'accélérer et à handicaper durement le développement des pays les plus pauvres. Il y a donc un partage tout à fait inéquitable des fruits de la fuite des cerveaux. Pour lutter contre ces effets pervers, des propositions ont été avancées, dès les années 1970, par Jagdish Bhagwati et Koichi Hamada pour mettre en place une taxe sur le brain drain, prélevée sur les migrants ayant un haut niveau d'éducation et de qualification⁵.

Cette taxe a pour objectif de décourager le brain drain et de répartir les coûts de l'éducation entre les pays du Nord et ceux du Sud. Les deux auteurs proposaient en 1976 que les revenus de cet impôt soient versés à des fonds des Nations unies et destinés à financer les programmes d'éducation et de développement des pays du Sud. Cette proposition reste largement d'actualité. Il convient cependant de plutôt taxer les pays d'accueil que les migrants eux-mêmes⁶, c'est-à-dire de prélever cette taxe sur les États des pays qui bénéficient de l'arrivée de

[Retour Sommaire](#)

migrants qualifiés et de la reverser aux pays d'origine concernés par la fuite des cerveaux.

Un autre problème relatif aux bénéficiaires non partagés du brain drain concerne le retour des compétences des migrants qualifiés dans leur pays d'origine. Les politiques d'aide au retour des migrants se révèlent inefficaces. Peu d'entre eux regagnent leur pays d'origine, et ceux qui le font sont les moins qualifiés. Il est donc impossible de faire bénéficier les pays du Sud des compétences des migrants qualifiés. Il serait dès lors judicieux d'accorder une liberté complète de circulation des compétences avec un statut à long terme, et non un statut précaire (comme dans la loi française sur les compétences et les talents de 2003 qui instaure un statut de trois ans renouvelable une fois pour les migrants qualifiés). Car les travaux montrent que les migrants qualifiés reviennent plus difficilement dans leur pays d'origine et n'y développent pas d'activités lorsqu'ils ont des statuts juridiques précaires dans les pays d'accueil.

En revanche, la liberté de circulation que permet par exemple la double nationalité, est un facteur important de coopération des diasporas avec les pays d'origine. Au total, les pays du Nord comme ceux du Sud gagneraient à une plus grande liberté de circulation des compétences et des personnes. ●

* Texte publié sur le site [www.gisti.org/ Penser l'immigration autrement : Liberté de circulation : un droit, quelles politiques ?](http://www.gisti.org/publication_som.php?id_article=2126#4emm) à : http://www.gisti.org/publication_som.php?id_article=2126#4emm

1 Voir par exemple la thèse de Cécily De Foort, *Migrations de qualifiés et capital humain : Nouveaux enseignements tirés d'une base de données en panel*, thèse de doctorat de Sciences économiques, Université de Lille 2, 2007

2 Smaïn Laacher, *Après Sangatte. Nouvelles immigrations. Nouveaux enjeux*, Paris, Éditions La Dispute, 2002.

3 On paye plus cher les internes, les insiders (ceux qui sont protégés), grâce à l'utilisation du salaire des outsiders dont les migrants qualifiés déclassés ou non qualifiés en situation régulière ou irrégulière.

4 El Mouhoub Mouhoud, Joël Oudinet (2006) « Migrations et marché du travail dans l'espace européen », *Économie Internationale*, CEPIL, Paris.

5 Jagdish Natwarlal Bhagwati et Koichi Hamada, « The Brain Drain, International Integration of Markets for Professionals and Unemployment : A Theoretical Analysis », *Journal of Development Economics*, n° 1, 1974, p. 19-42.

6 En effet, dans l'approche de Bhagwati, l'idée sous-jacente est que le capital humain a un coût social pour le pays d'origine du migrant, mais que le bénéfice est privé car il profiterait seulement au migrant qualifié. Or le capital humain a un effet positif pour la collectivité dans le pays d'accueil qui en bénéficie et un effet négatif pour la collectivité du pays d'origine.

Retour
Sommaire

Québécoises, musulmanes... et après ?



Déjà présentée au Gesù à Montréal et à l'Église Sainte-Trinité à Vaudreuil-Dorion, l'exposition « Québécoises, musulmanes... et après ? » circulera dans de nouveaux lieux à Montréal et d'autres régions du Québec à partir de septembre 2015.

L'itinérance à travers la province est une manière de poursuivre les réflexions que suscite l'exposition.

Accueillie par des organismes locaux, la tenue de l'exposition est prévue notamment dans les régions de la Capitale-Nationale, du Saguenay, de l'Estrie et de la Montérégie.

À Montréal, des ententes avec le YMCA du Centre-ville, l'Hôtel de Ville de Montréal et la Bibliothèque Ahuntsic ont entre autres été conclues.



L'interculturalisme québécois : mise au point

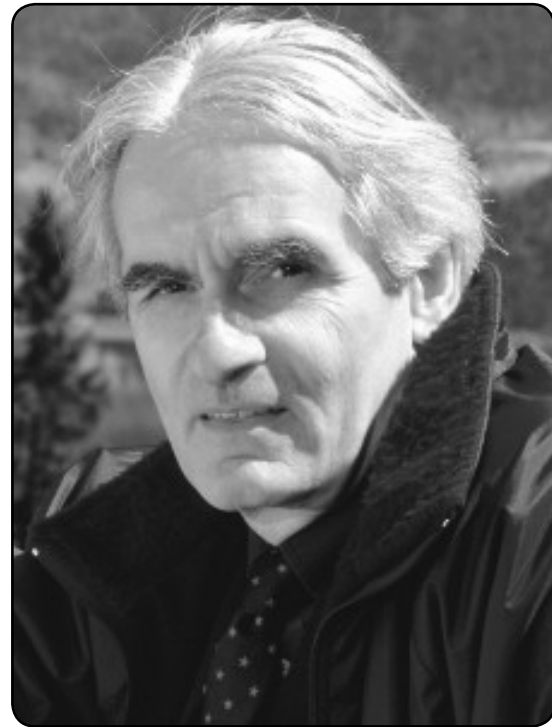
PAR GÉRARD BOUCHARD

Le Québec a rejeté la politique canadienne du multiculturalisme adoptée en 1971, le premier ministre Robert Bourassa ayant fait valoir que ce modèle ne convenait pas à la situation et aux aspirations du Québec. Dès lors, les conseillers de l'État, de concert avec le milieu universitaire, se sont employés à concevoir un modèle original qui a progressivement pris forme au cours des dernières décennies. Telle est l'origine de l'interculturalisme québécois.

L'interculturalisme comme modèle pluraliste
Sur un plan général, l'interculturalisme¹ partage avec d'autres modèles – notamment le multiculturalisme – une adhésion à la philosophie pluraliste qui a pris son essor en Occident après la Deuxième Guerre mondiale. L'interculturalisme prône donc le respect des droits et de la diversité ethnoculturelle, il rejette l'assimilation, favorise l'insertion économique et sociale des immigrants et invite à combattre toutes les formes de discrimination et de racisme. Il adhère aussi au principe de la reconnaissance (tel que défini par Charles Taylor et d'autres), il appuie l'enseignement des langues d'origine au profit des immigrants et il favorise l'insertion économique et sociale de tous les citoyens. Enfin, il préconise une pratique judicieuse et responsable des accommodements qui respecte les valeurs fondamentales du Québec et contribue à l'intégration des personnes susceptibles d'exclusion ou de préjudice en vertu de leurs caractéristiques distinctives. En d'autres mots, la philosophie pluraliste se prête à diverses formes d'application; le multiculturalisme en est une, l'interculturalisme en est une autre.

Le rapport majorité-minorités

Selon ma conception, le trait qui fonde principalement le caractère distinctif du modèle consiste dans la reconnaissance d'un rapport entre une culture majoritaire et des minorités ethnoculturelles. On voit ici en quoi l'interculturalisme épouse la réalité québécoise. Le multiculturalisme canadien, par exemple, ne reconnaît pas l'existence d'une culture majoritaire au Canada. La nation y est définie officiellement comme un ensemble de citoyens jouissant de droits égaux protégés par la Charte – l'un de ces droits permettant à tout



[Retour Sommaire](#)

individu qui le souhaite de perpétuer un lien avec sa culture d'origine, d'où l'obligation qui est faite à l'État de veiller à la survie des groupes ethnoculturels. Cette approche s'accorde avec la réalité démographique du Canada anglais, puisque les Canadiens d'origine britannique sont eux-mêmes une minorité, ne représentant guère plus de 30 % de la population².

Il en va autrement au Québec où les descendants de la population fondatrice française comptent pour plus de 70 % de la population actuelle. L'existence d'une majorité ethnoculturelle est ici d'autant plus révélée que cette majorité est elle-même une minorité à l'échelle canadienne et nord-américaine. Quant aux minorités québécoises, elles sont également bien inscrites dans le paysage ethnoculturel, qu'il s'agisse des Québécois d'origine anglophone, chinoise, juive, haïtienne ou arabe³.

On notera que l'interculturalisme ne crée pas ni ne favorise la dualité majorité-minorités. Opérant là où ce rapport est reconnu, il a pour objectif général de le gérer de façon à ce que les droits et

L'auteur, historien et sociologue, est titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les imaginaires collectifs de l'Université du Québec à Chicoutimi.

prérogatives de tous soient respectés, conformément aux exigences du pluralisme. Il s'agit donc à la fois a) d'éviter que la dualité ne glisse dans une forme d'ethnisme, b) de contenir autant que possible l'apparition de profondes divisions et de conflits nuisibles au tissu social et c) de prévenir, au moyen

de diverses mesures correctives, une domination culturelle, économique et sociale des minorités par la majorité, car le rapport majorité-minorités instaure également un rapport de pouvoir inégal. La pratique des accommodements raisonnables fait partie de ces mesures correctives, tout comme aux États-Unis et au Canada anglais. L'une des grandes finalités de l'interculturalisme est donc d'arbitrer le rapport majorité-minorités d'une manière conforme au pluralisme.

Par ailleurs, ce rapport est le lieu d'un intéressant paradoxe. D'une part, dans l'esprit du pluralisme, on croirait devoir assigner à l'interculturalisme la tâche de supprimer le rapport eux-nous associé à la dualité. Mais en vertu également du pluralisme, on doit respecter la liberté de chaque citoyen (qu'il appartienne à la majorité ou à une minorité) de cultiver un lien d'identification avec son groupe culturel d'origine, d'où l'intérêt de le protéger, tout cela ayant pour effet de le perpétuer.

La question de la « préséance » ad hoc

Dans toutes les sociétés démocratiques, (incluant celles réputées comme les plus respectueuses des droits et de la diversité), les majorités dominantes pratiquent systématiquement des formes de préséance en faveur de la culture fondatrice ou majoritaire. Ces formes sont souvent bénignes, mais souvent aussi, elles portent sérieusement atteinte au principe du pluralisme. C'est le cas lorsqu'un État-nation octroie à une religion le statut d'Église officielle (l'Angleterre), insère une référence à Dieu dans le préambule de sa Constitution (le Canada) ou associe le rituel de la vie politique à la religion majoritaire (États-Unis).

Le principe de la préséance ad hoc s'établit comme suit. Pour opérer et se développer, toute société doit pouvoir s'appuyer sur un fondement symbolique (langue commune, valeurs, croyances, symboles, identités, traditions...). Il est normal que l'État se soucie de le maintenir et de le protéger quand il est menacé. Et comme ce fondement symbolique est forgé dans l'histoire, il est davantage associé à la culture fondatrice ou majoritaire.

Le principe de la préséance ad hoc s'établit comme suit. Pour opérer et se développer, toute société doit pouvoir s'appuyer sur un fondement symbolique (langue commune, valeurs, croyances, symboles, identités, traditions...). Il est normal que l'État se soucie de le maintenir et de le protéger quand il

est menacé. Et comme ce fondement symbolique est forgé dans l'histoire, il est davantage associé à la culture fondatrice ou majoritaire. Au Québec, le principe de la préséance ad hoc se traduit de diverses façons. Les plus familières consistent dans une tolérance en faveur de l'héritage chrétien : le calendrier des fêtes, les symboles de Noël dans les édifices publics, la croix sur le drapeau, les calvaires le long des routes rurales, etc.

La préséance ad hoc, ainsi conçue, me paraît légitime en même temps qu'inévitable; c'est ce qui fait qu'elle est universelle. Pourquoi le Québec devrait-il faire exception?

On m'a fait dire bien des choses sur ce sujet. À toutes fins utiles, je résume ma position. Elle tient en quatre points :

- 1- Alors que la pratique des préséances en faveur des cultures dominantes est un fait généralisé, elle n'attire pas beaucoup d'attention. Cette omission est aussi surprenante que malsaine. Il faut mettre au jour et analyser plus à fond cette pratique.
- 2- Dans de nombreux cas, les formes de préséance sont inadmissibles.
- 3- Dans bien d'autres cas, les formes de préséance sont admissibles à la condition de conserver un caractère ad hoc, contextuel. Elles ne doivent en aucun cas conduire à établir une hiérarchie formelle entre la majorité et les minorités, ce qui créerait deux classes de citoyens.
- 4- Il presse de mettre en place des critères clairs pour discipliner cette pratique.

[Retour
Sommaire](#)

L'interculturalisme comme modèle d'intégration

Les autres traits de l'interculturalisme se déduisent en quelque sorte des deux premiers :

- Le modèle attribue une grande importance à l'intégration. C'est une disposition qui s'accorde avec les impératifs du droit et de l'éthique. Une société démocratique doit se soucier de l'insertion économique et sociale de ses citoyens, en particulier les plus défavorisés, ce qui est le cas de bon nombre d'immigrants. Elle doit aussi stimuler la participation à la vie civique et politique. Enfin, toute société a besoin pour fonctionner et progresser d'une solidarité qui permet la poursuite d'idéaux et d'objectifs communs. Ajoutons que, dans le cas du Québec, l'accent sur l'intégration est dicté également par le statut minoritaire de la culture francophone sur le continent, tel que mentionné plus haut. Cette situation invite naturellement à craindre toute forme de fragmentation ou de ghettoïsation.

- L'interculturalisme favorise les interactions, les rapprochements, les échanges, les initiatives conjointes entre toutes les composantes de la société, à la fois pour mieux servir l'objectif d'intégration et pour contrer les stéréotypes dont se nourrissent la discrimination et l'exclusion. Il importe tout particulièrement de faire en sorte que ces échanges contribuent à rapprocher les membres de la majorité et des minorités afin d'assouplir ce rapport foncièrement inégal.

- Comme vecteur des interactions, et plus largement comme soutien de la nation entendue au sens d'une communauté civique ou politique, l'interculturalisme appuie l'institution d'une langue officielle comme dénominateur commun – dans le cas du Québec : la langue française. Cette disposition s'accorde à la fois avec la loi votée en 1975 par le gouvernement libéral de Robert Bourassa et avec la loi 101 adoptée en 1977.

- Dans le même esprit, l'interculturalisme préconise aussi la formation d'une culture commune nourrie des valeurs et des règles officielles de la société (inscrites dans les lois et dans la Charte, dans les rituels de l'État et de ses institutions), mais puisant également dans les expériences de la vie quotidienne, dans la dynamique des échanges et interactions, dans le brassage des traditions, des croyances, des identités, des visions du monde.

Ainsi définie, la culture commune remplit quatre fonctions :

- a) Elle sert l'intégration en étant un point de soudure de la diversité;
- b) Elle atténue et harmonise la dualité, prévenant ainsi le durcissement du rapport eux-nous;



c) Elle jette des passerelles pour les membres de la majorité aussi bien que des minorités culturelles qui souhaitent renégocier leur appartenance d'origine et s'intégrer pleinement dans la culture sociétale (ou nationale);

d) Elle est le lieu de rencontre, d'expression et de mise en valeur de la diversité.

Il ne s'ensuit nullement que la culture majoritaire ou les cultures minoritaires doivent renoncer à elles-mêmes et se fondre dans cette culture commune; simplement, celle-ci se constitue à même les précédentes tout en contribuant à les transformer.

En conséquence, on pourrait dire que la culture sociétale se compose de trois trames étroitement entrelacées et en mouvement constant : la culture majoritaire, les cultures minoritaires et la culture commune. Toutefois, cet énoncé doit s'entourer d'importantes nuances. Les trois trames comprennent certes des noyaux durs, mais on y trouve aussi beaucoup de fluidité, d'interpénétrations, de demi-teintes. Elles sont en constante évolution. Et elles demeurent ouvertes au flux culturel intense de la mondialisation.

Parce qu'il est une pensée des équilibres, respectueuse des droits et soucieuse d'intégration, l'interculturalisme favorise un régime de laïcité inclusive reposant sur cinq principes ou valeurs : autonomie réciproque de la religion et de l'État, neutralité de l'État en matière de religion, liberté de conscience des personnes, égalité entre les religions, protection des symboles patrimoniaux. L'interculturalisme se garde d'instituer une hiérarchie a priori entre ces composantes, toujours dans un souci d'équilibre et de flexibilité. Par ailleurs, suivant la logique de son engagement pluraliste, il préconise la libre expression des croyances religieuses dans les institutions de l'État. Cet énoncé fait cependant place à diverses exceptions – donc à certaines interdictions ciblées, sélectives – là où l'expression de la religion va à l'encontre de valeurs fondamentales (exemples : égalité homme-femme, non-violence) ou lorsque le fonctionnement même de ces institutions est compromis de quelque façon par la présence de symboles ou le port de signes religieux. Encore là : recherche d'équilibres.

Je parle ici de laïcité inclusive, en ce sens que l'interculturalisme invite à concevoir un type d'aménagement de la diversité religieuse (et plus généralement des convictions de conscience) qui évite autant que possible l'exclusion, ceci en conformité avec le droit et avec l'objectif d'intégration visé par le modèle.

Comme on peut le voir à la lumière de ce qui précède, l'interculturalisme repose sur une vision large, multidimensionnelle de la citoyenneté, à savoir :

- Une dimension culturelle : l'harmonisation des différences.
- Une dimension juridique : le respect, l'arbitrage des droits.
- Une dimension sociale : l'insertion socio-économique, la lutte contre le racisme et les rapports de domination.
- Une dimension proprement civique : la participation à la vie de la Cité.
- Une dimension politique : d'une part, le rôle de gestionnaire dévolu à l'État et d'autre part, dans le contexte québécois notamment, son rôle de médiateur dans le cadre constitutionnel fédéral.

Le modèle invite à orchestrer la diversité ethnoculturelle sur deux plans, soit à l'échelle macrosociale, qui est celle de l'État et de ses instances, des médias, des grandes institutions publiques et privées, et à l'échelle microsociale, qui est celle de l'interculturalité ou de l'interculturel proprement dit : la vie communautaire, les institutions et organismes de proximité et les relations interpersonnelles.

Comme on peut le voir aussi, l'interculturalisme se caractérise fondamentalement par une recherche d'équilibres entre des principes ou impératifs en compétition, sinon en contradiction. Ainsi, il favorise l'intégration tout en évitant l'assimilation; il vise à protéger les droits et la culture des minorités mais accorde en même temps une haute importance à la continuité de la culture majoritaire; il reconnaît le principe de la pluralité des mémoires collectives (celles de la majorité et des minorités) mais cherche à les conjuguer dans des représentations partagées; il prend acte de la diversité ethnoculturelle

mais veut instituer une culture commune à même la diversité, sans la résorber, etc. En ce sens, on dira que l'interculturalisme s'emploie à promouvoir un pluralisme intégrateur.

Enfin, le modèle invite à orchestrer la diversité ethnoculturelle sur deux plans, soit à l'échelle macrosociale, qui est celle de l'État et de ses instances, des médias, des grandes institutions publiques et privées, et à l'échelle microsociale, qui est celle de l'interculturalité ou de l'interculturel proprement dit : la vie communautaire, les institutions et organismes de proximité et les relations interpersonnelles. À long terme, c'est à cette échelle principalement que se joue l'avenir de l'intégration. Cependant, l'action de l'État est indispensable pour faire la promotion des valeurs qui soutiennent l'interculturalisme et aussi pour réduire les rapports inégaux de pouvoir, les inégalités, les stéréotypes et la discrimination qui font obstacle aux pratiques de l'interculturel.

L'interculturalisme : un avenir au-delà du Québec

Même s'il n'a pas encore été adopté officiellement par l'État⁴, l'interculturalisme jouit d'une grande popularité au Québec, s'appuyant sur une tradition de pensée qui s'est élaborée progressivement au cours des dernières décennies. Mais il bénéficie présentement d'une conjoncture favorable bien au-delà du Québec. La défaveur dans laquelle est tombé le multiculturalisme dans plusieurs pays d'Europe et le rejet des formules assimilationnistes dans la plupart de ces pays ouvrent un large horizon à l'interculturalisme.

[Retour Sommaire](#)

ralisme, comme l'attestent les résultats d'une consultation effectuée en 2006-2007 par le Conseil de l'Europe auprès de ses 47 États membres (donnant suite au Sommet de Varsovie, en 2005). Interrogés sur le meilleur modèle à promouvoir en matière de relations interethniques, tous ces pays en sont arrivés à un consensus en trois points : a) le rejet du multiculturalisme, associé au risque de fragmentation et perçu comme nuisible à la cohésion sociale, b) le rejet de l'assimilation, à cause de la violation des droits individuels auquel il conduit, c) le choix de l'interculturalisme comme voie médiane, comme modèle d'équilibre et d'équité. La consultation faisait également ressortir que ce modèle retenait ce qu'il y a de meilleur dans le multiculturalisme (la sensibilité à la diversité) et dans le républicanisme (la sensibilité à l'universalité des droits).

Il faut souligner que l'interculturalisme était déjà implanté dans plusieurs des pays membres, mais surtout comme pensée et comme pratique de l'interculturalité dans le domaine de l'éducation et à l'échelle microsociale. Or, à cause principalement du fait musulman, on observe depuis quelque temps le sentiment grandissant que cette démarche microsociale accuse des limites, qu'elle se heurte à une altérité structurée en termes d'identité, d'appartenance, de traditions et de valeurs. S'ajoute à cela la perception d'une menace non seulement pour la culture et la cohésion des sociétés d'accueil, mais aussi pour la sécurité physique des citoyens.

Enfin, on y prend conscience aussi que le dialogue interculturel (érigé en priorité par le Conseil de l'Europe) peut être compromis par les inégalités et les rapports de domination qui, comme men-

tionné plus haut, structurent toute réalité ethnoculturelle. Dès lors, la réflexion interculturelle se porte sur la problématique générale de l'intégration. Du même coup, elle semble embrasser progressivement le paradigme de la dualité en prenant acte de diverses dichotomies qui s'affichent de plus en plus dans ces sociétés : Blancs/non-Blancs, natifs/étrangers, séculiers/religieux – et tout particulièrement musulmans/non-musulmans. Ces oppositions sont autant de visages du rapport majorité-minorités. On reconnaît là le terrain de prédilection de l'interculturalisme.

En somme, la dualité devient de plus en plus prononcée, et donc de plus en plus visible, dans plusieurs pays d'Europe; il s'avère ainsi de plus en plus difficile de ne pas la reconnaître. ●

1. Pour un exposé plus détaillé sur ce sujet, voir Gérard Bouchard, *L'interculturalisme. Un point de vue québécois*. Montréal, Boréal, 2012, 286 pages.

2. Cette donnée confirme-t-elle l'absence d'une majorité culturelle au Canada anglais? On peut en douter. Un autre point de vue pourrait faire valoir qu'il existe dans la plupart des sociétés des majorités culturelles, mais les élites ne sont pas toujours disposées à le reconnaître.

3. Je ne mentionne pas les Autochtones, qu'on ne peut considérer comme une minorité ethnoculturelle, puisque le gouvernement du Québec a résolu de traiter avec eux sur une base de nation à nation. Du reste, autant qu'on puisse en juger, les Autochtones eux-mêmes se montrent réfractaires à se définir (ou à se laisser définir...) comme minorité au sein d'une population qui s'est établie après eux sur le continent.

4. Cette situation pourrait changer d'ici peu. Le gouvernement actuel est à préparer un projet de loi qui ferait de l'interculturalisme le modèle québécois d'intégration.

[Retour
Sommaire](#)

Quelques réactions au livre *L'interculturalisme : un point de vue québécois*

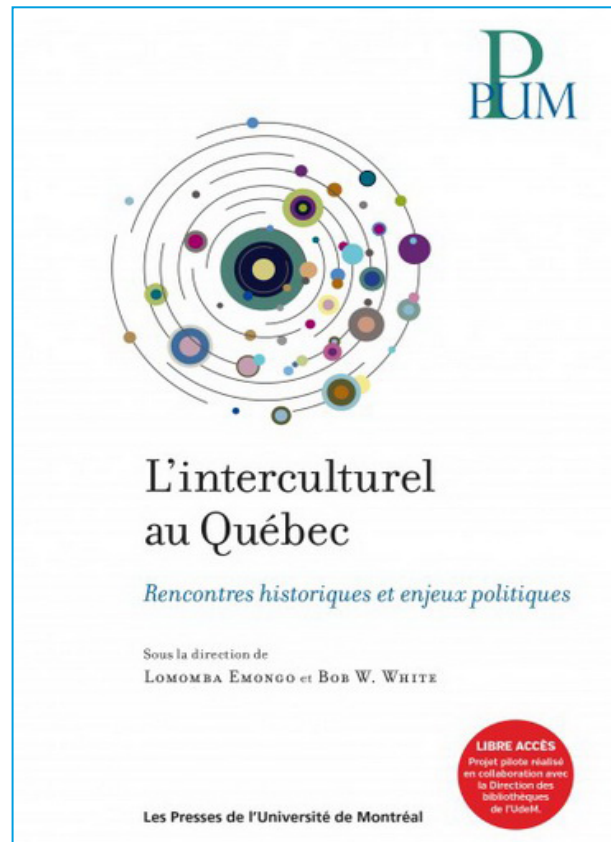
PAR BOB W. WHITE

Le webzine *Vivre ensemble* du Centre justice et foi fait écho par différents textes au débat sur l'interculturalisme. Nous souhaitons le poursuivre en essayant de l'actualiser à l'aune des enjeux récents.

Avec la parution du livre de Gérard Bouchard sur l'interculturalisme¹ en 2012, nous avons été emportés par une vague d'optimisme. C'était encourageant de lire une réflexion qui sortait de la logique juridique des accommodements raisonnables de l'époque et qui semblait créer de l'espace pour une réflexion plus large sur les questions identitaires et les dynamiques interculturelles. Il faut dire que ce titre est devenu une référence incontournable, non seulement sur la gestion de la diversité au Québec, mais aussi sur la spécificité du Québec comme société d'accueil.

Cependant, une lecture détaillée du livre nous laisse avec autant de questions que de réponses. Je dois préciser que si j'ai des réserves au sujet de cet ouvrage, ce n'est pas parce qu'il serait « trop interculturel », c'est-à-dire 1) trop ouvert à la diversité et alors hostile à la préservation de l'identité et aux valeurs « typiquement » québécoises ou 2) trop fermé à la diversité parce que le simple fait de parler de la majorité francophone du Québec fait sonner des alarmes discriminatoires. Au contraire, le livre de Gérard Bouchard n'est pas assez interculturel.

Mais d'abord précisons ce que nous voulons dire par « interculturel ». Ce terme est utilisé de trois façons différentes au Québec : comme réalité sociologique, comme courant ou tradition de pensée et comme orientation politique². Les différents usages du mot se confondent assez facilement, non seulement dans les débats publics, mais aussi dans les milieux académiques. Le texte de Gérard Bouchard s'intéresse principalement à ce troisième registre (p. 50-51). Ceux qui s'intéressent aux deux autres registres – la réalité sociologique et le courant de pensée – risquent d'avoir l'impression que, dans ce livre, l'interculturel est réduit au service d'un projet politique qui vise principalement à rassurer la majorité (Germain 2011).



[Retour Sommaire](#)

Gérard Bouchard explique avec beaucoup de pédagogie la différence entre la *pluralité* (« un état de fait ») et le *pluralisme* (« une notion normative », p. 12-13), mais il ne fait pas la même analyse des différences entre *l'interculturalité* et *l'interculturalisme*. La distinction entre ces deux termes est pourtant essentielle avant de proposer des solutions, car nous avons besoin de nous assurer que nous voyons les mêmes problèmes et, à la limite, les mêmes sources de problèmes, ce qui n'est pas évident pour un sujet aussi complexe.

Évidemment, on ne peut pas tenir un livre ou un auteur responsable de tous les maux qui planent autour d'un mot. La confusion entre « interculturalité » et « interculturalisme » est généralisée dans la société québécoise.

L'auteur est professeur au Département d'anthropologie de l'Université de Montréal.

Dans son livre, Gérard Bouchard prend beaucoup de soins à expliquer les différentes composantes d'un projet de société qu'il nomme « l'interculturalisme », mais je ne suis pas certain que cet aspect constitue la contribution principale du livre.

En voici quelques autres :

- L'analyse des modèles de la prise en charge de la diversité est très riche et constitue une contribution originale à la littérature sur la modélisation des paradigmes (p. 29-40);
- Nous avons aussi remarqué l'attention que ce livre donne à la prise en compte de la conscience historique de la majorité (p. 231), essentielle à toute démarche interculturelle;
- Le chapitre 4 répond aux

critiques faites à l'interculturalisme en les divisant en deux grandes catégories : « les critiques d'ordre culturel » et « les critiques d'ordre civique ». À mon avis, c'est la partie du livre la plus substantielle et qui se rapproche le plus de l'interculturel.

Je comprends le besoin et l'intérêt de présenter l'interculturalisme comme une orientation qui permet d'assurer un « équilibre » (p. 87-90, 192) entre les deux extrêmes d'une approche relativiste (multiculturalisme) et d'une approche assimilationniste (républicanisme). Toutefois, j'aimerais proposer que l'interculturel n'est pas une « voie mitoyenne » (p. 91) mais plutôt une voie alternative – une troisième voie – qui nous force à poser les questions autrement.

Malgré les efforts que l'auteur fait pour complexifier le champ discursif sur l'interculturel, nous quittons le livre avec l'impression qu'il y a quand même un consensus sur le principe de l'interculturalisme et qu'un « travail de clarification et de promotion » serait suffisant pour (re)trouver une harmonie sociale (p. 11-12). Pourtant, l'interculturalisme ne fait pas l'affaire de tout le monde au Québec. Le mouvement néo-conservateur trouve en lui une menace existentielle identitaire et les critiques de gauche disent qu'il est en train de court-circuiter la lutte contre la discrimination. Alors je nous souhaite bonne chance avec la clarification et la promotion. Les spécialistes en interculturel, de leur côté, reconnaissent le statut fragile du Québec comme majorité minoritaire, mais ils critiquent le projet politique de l'interculturalisme pour avoir instrumentalisé l'interculturel.

Par ailleurs, l'analyse de Gérard Bouchard situe les origines de l'interculturalisme dans les institutions gouvernementales, au cours des années 1980 plus exactement : elle participe ainsi à une sorte d'amnésie collective. Et il n'est pas le

seul à avoir commis cette erreur.

Pourtant, nous savons (et plusieurs contributions à notre collectif³ le documentent) que l'idée de l'interculturel au Québec est elle-même le résultat d'une série de rencontres historiques entre immigrants et Québécois « de souche »⁴ Je pense au Congrès juif, au Centre Monchanin (devenu l'Institut interculturel de Montréal), deux instances qui ne figurent pas dans l'histoire officielle de la « genèse » de l'inter-

turalisme au Québec. Pour ne rien dire des rencontres certainement interculturelles entre les colons européens et les premières nations amérindiennes.

Comme dans la plupart des analyses qui ne font pas référence au courant de pensée interculturel, plusieurs termes sont introduits sans explication ou contextualisation. La notion d'interaction, pour prendre un exemple, fait partie intégrante des approches interculturelles, mais elle doit être théorisée pour aller au-delà de l'échelle micro, en même temps qu'elle suppose une analyse systémique de l'inégalité, de l'idéologie et de l'histoire. De plus, l'analyse des interactions exige des outils pour documenter les conditions spécifiques qui facilitent ou empêchent la communication en contexte pluriethnique, surtout parce que les interactions peuvent multiplier les préjugés et en créer des nouveaux.

D'un point de vue interculturel (ici je parle du courant interculturel et non pas de la réalité ou de la politique publique), il y a une contradiction dans la version de l'interculturalisme proposée par Gérard Bouchard. Dès qu'on donne un statut de « préséance » à un groupe, il devient impossible de parler d'une orientation interculturelle dans le sens fort du terme, puisque dans un véritable dialogue, les règles du jeu ne peuvent pas être décidées par une des deux parties.

Poser un regard interculturel signifie adopter une certaine posture à partir d'un certain nombre de principes dont voici les trois principaux :

[Retour Sommaire](#)

– **Premièrement**, la reconnaissance de la diversité est une condition nécessaire pour l’inclusion sociale et politique, mais cette reconnaissance n’est pas suffisante; le fameux « dialogue » ne commence pas par la reconnaissance de l’autre mais par la centration (c’est-à-dire la connaissance du soi comme porteur d’une identité culturelle). Le travail de Gérard Bouchard représente un pas important dans ce sens où on ne peut pas faire l’économie de l’identité du soi dans les situations de rencontre interculturelle.

– **Deuxièmement**, il faut refuser une logique binaire qui nous force à choisir entre la défense des intérêts de la majorité et la défense des intérêts des minorités; une position interculturelle demande de protéger tout le monde, si on veut construire une société équitable et juste. Comment faire pour parler de la majorité sans tomber dans le piège de la préséance? Comment parler des personnes que les immigrants ont trouvées sur place sans accentuer la dichotomie entre la majorité et les minorités. C’est le sujet d’un grand débat qui s’ouvre devant nous.

– **Troisièmement**, l’être humain a besoin d’un sentiment d’appartenance et ce sentiment est partagé à travers les différentes identités qui nous définissent comme individus. Puisque les identités sont dynamiques et les appartenances sont multiples, nous avons besoin de privilégier celles qui permettent davantage l’égalité des chances, comme par exemple l’identité citoyenne, une notion qui constitue une partie essentielle de la pensée interculturelle.

Comme Charles Taylor et d’autres, je suis convaincu que l’avenir du Québec dépend de sa capacité à « mettre en pratique des scénarios interculturels », mais il ne faut pas se faire d’illusions. L’histoire a connu des sociétés ou des États biculturels (dont le Canada), mais un État interculturel serait plutôt un oxymoron. L’idée d’une « ville interculturelle » nous semble moins problématique⁵, mais l’échelle provinciale fait surgir une autre suite de problèmes.

Avant de nous lancer dans une aventure politico-terminologique qui vise à officialiser l’interculturalisme, nous devons nous poser une série de questions de fond : Le Québec est-il prêt à regarder son passé et à se donner une chance d’assumer pleinement son interculturelité? Par exemple, son rapport aux Amérindiens et son refus de prendre la majorité des enfants d’immigrants dans ses écoles (jusqu’en 1977)? Les ponts entre passé et avenir sont-ils assez solides pour inspirer la confiance des nouvelles générations d’immigrants afin d’éviter une autre série de rendez-vous manqués⁶? L’État québécois est-il capable de prendre ses responsabilités pour mettre en place les conditions qui vont faciliter la rencontre entre le soi et l’Autre? C’est-à-dire penser les politiques publiques pour qu’elles soutiennent la réalité interculturelle du terrain? ●

1. Voir le texte de Gérard Bouchard dans cette édition de notre webzine.

2. WHITE, B. W. (2014). « Quel métier pour l’interculturalisme? », dans EMONGO, L., et B. W. WHITE (dir.). *L’interculturel au Québec : rencontres historiques et enjeux politiques*, Montréal, Les Presses de l’Université de Montréal, p. 21-44.

3. EMONGO, Lomomba., et Bob W. WHITE, 2014. *L’interculturel au Québec : rencontres historiques et enjeux politiques*, Montréal, Les Presses de l’Université de Montréal.

4. GRATTON, Danielle. (2009). *L’interculturel pour tous : une initiation à la communication pour le troisième millénaire*, Montréal, Éditions Saint-Martin.

5. Pour en savoir plus: <http://irpp.org/wp-content/uploads/2014/11/study-no49.pdf>

6. ANCTIL, Pierre, 1988. *Le rendez-vous manqué : les Juifs de Montréal face au Québec de l’entre-deux-guerres*, Montréal, Institut québécois de la recherche sur la culture.

Les zones d'ombre de l'interculturel

PAR YARA EL-GHADBAN

Depuis la crise des accommodements raisonnables et par la suite celle de la Charte des valeurs, l'interculturel¹ en tant que phénomène, projet, pratique ou politique est devenu, à tort ou à raison, un concept tout usage pour penser ou repenser la relation à l'Autre au Québec. L'ouvrage de l'historien et sociologue Gérard Bouchard, *L'interculturalisme : un point de vue québécois*, et le collectif, *L'interculturel au Québec*, sous la direction du philosophe Lomomba Emongo et de l'anthropologue Bob White présentent des perspectives différentes sur cet enjeu, mais qui se rejoignent également sur d'autres plans, donnant lieu à une discussion riche.

Je ne m'attarderai pas ici sur les arguments et contre-arguments proposés de part et d'autre, me limitant à partager quelques-unes des réflexions que ce débat a suscitées en moi, à titre d'anthropologue qui a travaillé sur les enjeux qui s'y rattachent au Québec et en Palestine, et qui les a observés de près en Afrique du Sud, ainsi qu'à titre d'écrivain de plus en plus impliquée dans le monde de la littérature et particulièrement celle des auteurs de la francophonie internationale.

Ce que la culture ne dit pas

L'interculturel est un mot piège car il est construit sur une notion, la culture qui, à la fois, a défini toute une discipline, l'anthropologie, et a provoqué ses plus grandes remises en question. Au-delà de ces enjeux d'ordre plutôt théorique, la culture a la fâcheuse tendance à invoquer dans l'imaginaire d'autres concepts tout aussi complexes tels que l'identité, tout en occultant ceux, par exemple, du genre, de la race et de la classe. C'est ainsi que les débats sur l'interculturel tendent à mettre en relief les questions de valeurs et de différences dites culturelles, de l'intégration, de la réciprocité, du dialogue entre une majorité et des minorités, les unes comme les autres étant conçues en termes d'appartenance ethnolinguistique ou ethnoculturelle ou ethno-religieuse et ainsi de suite.

Les rapports entre hommes et femmes ne sont évoqués que lorsque ceux-ci sont eux-mêmes érigés en valeurs ou rattachés à une identité ou une « culture » quelconque. Le sexisme latent qui gangrène toujours notre société - les statistiques en disent long - et pénalise doublement les Québécoises racisées tend par consé-



www.brasiersetcerisiers.antifa-net.fr/idle-no-more-le-reveil-des-luites-autochtones-au-canada/

quent à être traité comme un sujet à part, ou carrément étouffé face à la menace du sexisme d'ailleurs.

Quant à la question de la classe, elle est généralement limitée à l'enjeu, important certes, mais tout de même réducteur de la reconnaissance des diplômes étrangers, alors que la conjonction discriminatoire entre classe et profilage racial a un impact beaucoup plus grand qui ne touche pas que les professionnels immigrants.

Comment contrer des arguments populistes s'appuyant sur le soi-disant sens commun et des sorties anti-intellectualistes se cachant derrière un faux souci pour les déclassés de notre société, si l'on ne s'interroge pas sérieusement sur ces angles morts des réflexions courantes sur l'interculturel? Qui sont en fait ces groupes et ces individus dont les « cultures » sont censées entrer en dialogue et qui sont ceux qui ont pris la parole jusqu'ici sur ces enjeux? Où sont par exemple les peuples autochtones dans ce débat?

Les présents absents

Le débat sur l'interculturel pourra être beaucoup enrichi et cette binarité majeur/mineur surmontée si l'on reconnaissait d'abord et avant tout le fait que les nations autochtones sont les premières concernées dans toute discussion sur le rapport à l'Autre au Québec et au Canada.

Je suis d'accord avec Gérard Bouchard lorsqu'il souligne qu'inviter les Premières Nations dans un débat où nous ne leur proposons que deux rôles, soit à titre

L'auteure est écrivaine et anthropologue.

[Retour Sommaire](#)

d'entités nationales autonomes, donc forcément en dehors de l'imaginaire national² et en compétition avec la majorité dite canadienne-française ou, soit à titre de minorités « comme les autres minorités » ne nous amènera pas loin.

Il faut que leur participation change fondamentalement les règles d'engagement, et les prémisses sur lesquelles on a construit nos concepts et modèles de pluralité. Les autochtones nous obligent, qu'on soit majoritaire ou minoritaire, à nous décentrer, à repenser ce que nous voulons dire par origine, patrimoine, autochtonie, reconnaissance, intégration, partage, etc. Ils nous mettent face à la violence originelle de notre société et à la violence qui, hélas beaucoup trop souvent dans l'histoire de l'humanité, a caractérisé le rapport de l'Occident à l'Autre.

Et c'est ce travail, très difficile, celui de l'ébranlement de notre positionnement, qui fait que, trop souvent, dans les débats académiques sur le pluralisme au Québec et la question identitaire, on tend à les mettre de côté sous prétexte que l'enjeu est différent ou trop complexe, ou qu'il introduira trop d'éléments et de dimensions à considérer... C'est franchement de la paresse intellectuelle et les anthropologues en sont les premiers coupables.

L'intercultural par-delà le cadre national

Sur un tout ordre d'idées, on ne peut faire fi du contexte global, géopolitique et macro-économique, qui dépasse les frontières du Québec pour penser le Québec interculturel. Les mouvements de plus en plus intenses de populations précarisées à qui l'on refuse le statut et les droits les plus élémentaires des résidents permanents; le fait que, de nos jours, quelque chose de terrible arrive en France et que les gens réagissent tout de suite comme si nous vivions dans le même pays et avions les mêmes problèmes. Tout cela produit des amalgames et complique toute tentative de penser la relation à l'Autre sur la seule base du rapport entre une majorité et des minorités ou encore en se limitant à des politiques nationales de gestion de la pluralité.

Ainsi, au moment où des journalistes sont assassinés à Paris, des voix s'élèvent pour réclamer la laïcité au Québec. Pourtant pas une seule manifestation anti-*Charlie Hebdo* ou contre les caricatures n'a eu lieu ici. D'autre part, le Canada se militarise et adopte des politiques interventionnistes et guerrières ailleurs, sans aucun souci de l'effet de ces politiques sur ses propres citoyens ici qui ont encore des liens concrets et affectifs avec leurs pays d'origine, ciblés par le Canada.



Conférence du Centre justice et foi : [Décoloniser l'ordre géopolitique mondial](#), Gilles Bibeau, Agustí Nicolau, Montréal, février 2014.

Toute réflexion sur l'interculturel au Québec devrait dorénavant prendre en compte ce contexte et penser le rapport à l'Autre, non seulement en termes de « gestion de la diversité » sur le plan national, ou pire, en termes de « sécurité » et de « surveillance » de l'ennemi interne se cachant parmi les citoyens³, mais aussi en termes des relations que l'on entretient, en tant que pays, avec le reste du monde.

Un choix, mais...

Lors de sa présentation durant une table ronde récente, *L'interculturalisme à l'épreuve de l'intercultural*, Gérard Bouchard a soulevé la question du « choix », affirmant que dans une société démocratique et pluraliste, chacun a le choix de préserver des éléments de sa culture d'origine ou de les abandonner. Une telle position tend pourtant à mettre de côté tous les facteurs qui déterminent nos choix individuels. Un choix n'est jamais tout à fait libre.

Nous choisissons parmi un certain nombre de possibilités, elles-mêmes déterminées par des facteurs économiques, historiques, contextuels, ethniques, politiques, etc. C'est d'ailleurs pourquoi peu importe les choix que l'on fait quand on arrive dans un pays (si on est immigrant), ceux-ci évoluent, ils changent selon les conditions, le temps qui s'écoule, etc.

Selon les études anthropologiques, les nouveaux arrivants qui au départ s'insèrent dans leur communauté d'origine, ont beaucoup plus de chances de succès dans l'avenir, car cet ancrage à un moment de grande fragilité leur apporte le soutien nécessaire pour relever les défis de refaire leur vie dans un contexte tout à fait nouveau.

[Retour](#)
[Sommaire](#)

Souvent ce sont les membres de la communauté d'origine qui servent de guides au nouvel arrivant pour l'aider à apprivoiser la société d'accueil et à entamer le processus de se faire une place comme citoyen à part entière. C'est pourquoi les études ont aussi montré qu'une fois surmontés les premiers défis de l'arrivée et que la personne acquière les outils pour naviguer dans la société d'accueil, elle a tendance à élargir son réseau graduellement au-delà de sa communauté d'origine et à tisser d'autres liens⁴.

Les débats autour de la ghettoïsation d'une part, de la convergence de l'autre, les choix imposés ou pas par un groupe sur ses membres, qui surgissent lorsque les relations interculturelles sont abordées, ne reflètent pas suffisamment toute la complexité du cheminement individuel.

L'interculturel et après?

Si l'interculturalisme se présente comme une critique de la politique fédérale du multiculturalisme, il devrait être aussi pensé comme une critique de la politique étrangère; si l'interculturalité en tant que pratique et perspective cherche à repenser le rapport à l'Autre, elle se doit d'abord de s'affranchir de la seule référence culturelle et essayer de penser le genre, la classe, la race; et si l'on aspire à une société véritablement interculturelle, il importe de reconnaître les voix qui sont encore trop souvent réduites au silence, les entendre, et s'engager les unes avec les autres selon des rapports différents de ceux de la

majorité versus les minorités. Il faut également interroger notre compréhension de la notion de choix, qui est souvent considérée dans sa dimension juridique, ou réduite à la binarité opposant l'individuel au collectif. Ce sont là quelques-unes des réflexions qui m'ont travaillée en mettant l'interculturel à l'épreuve de certains impensés. ●

1. Mon commentaire ici est beaucoup plus général et ne concerne pas le débat sur la distinction entre l'interculturel et l'interculturalisme, mais plutôt la perspective qui est à la racine des deux. Qu'il s'agisse d'une pratique ou d'une politique, l'interculturel en tant qu'idée constitue à l'arrière-fond, un lieu commun, et les débats sur la distinction entre l'interculturel et l'interculturalisme sont des débats qu'on voit souvent par rapport à d'autres grandes idées, c'est-à-dire l'écart entre la théorie et la pratique, l'idéal et son application, le terrain et la réflexion.

2. Il est important de dire que ce n'est pas dans ces termes que les Autochtones se représentent ou qu'ils expriment leurs revendications. Il est important à mes yeux de changer complètement le langage d'engagement et sortir de cette idée de l'imaginaire national, majorité-minorités, qui ne laisse aucune place à une perspective proprement autochtone de l'interculturalité.

3. Il s'agit ici notamment d'une référence au projet de loi C-51 et à cette idée d'*ennemi intérieur* qu'il induit.

4. Je réfère à cet égard aux excellentes recherches de l'anthropologue Deirdre Meintel, ainsi qu'aux travaux de Cécile Rousseau en psychiatrie transculturelle et auxquels ce webzine a largement fait écho dans le passé.

[Retour
Sommaire](#)

Droits ancestraux et luttes des Autochtones



Le ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada a publié un [rapport](#) intitulé Une nouvelle orientation : Faire avancer les droits ancestraux et issus de traités des Autochtones.

Portant sur le renouvellement de la politique fédérale sur les revendications territoriales globales, le rapport fait suite aux demandes des collectivités autochtones, des gouvernements provinciaux et territoriaux de mettre en place des approches et de renouveler les moyens en vue de faire avancer la réconciliation et de créer de nouveaux débouchés économiques pour les groupes autochtones.

Nous vous recommandons ce [Bulletin de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations](#) pour aller plus loin sur ces enjeux.

Desplazados : éternels oubliés, un film de Guy Simoneau

PAR JASMIN MIVILLE-ALLARD

Dans un court documentaire intitulé *Desplazados éternels oubliés*, Guy Simoneau nous propose une enquête audacieuse concernant les milliers de déplacés, victimes des conflits armés dans de nombreuses régions de Colombie. On compterait à ce jour cinq millions de ces *desplazados*.

DESPLAZADOS : éternels oubliés.
Durée : 58 minutes
Recherche, scénarisation, réalisation
et production : Guy Simoneau
Année : 2014

Depuis plusieurs dizaines d'années, la Colombie est aux prises avec de graves conflits armés internes qui opposent guérilleros (les FARC), groupes paramilitaires et armée colombienne dans les régions rurales (et pétrolifères) du pays. Ces conflits qui semblent sans issue auraient produit au cours du temps plus de 600 000 victimes et des milliers de disparus. Ce sont surtout les paysans qui en ont fait les frais, car ils sont au cœur des convoitises territoriales et des guerres d'influence que se livrent les différentes factions armées. Leurs terres étant généralement convoitées par l'une ou l'autre des milices, les paysans se font systématiquement voler leurs lopins s'ils refusent de payer une taxe ou de transformer une partie de leur production agricole en production de coca.

Acculées au pied du mur, une arme sur la tempe, ces populations se retrouvent souvent devant une alternative déchirante : collaborer ou partir. Si des paysans partent, on les menace de tuer leur famille si jamais leur venait l'idée de dénoncer la situation au gouvernement. Cela a pour effet que ceux qui pourraient demander une compensation au gouvernement pour les terres et propriétés volées ne le demandent tout simplement pas par peur de représailles supplémentaires. Quant à ceux qui le font, la plupart attendent toujours une réponse des autorités après plus de 10 ans. C'est ainsi que les milliers de familles dépossédées se retrouvent à la rue en plus d'avoir généralement perdu un frère, une mère, des amis. Leurs membres finissent par aboutir par milliers dans des villages improvisés où ils s'entassent et vivent dans des conditions inhumaines.



La Casa de los Derechos – ou Maison des droits – un lieu ouvert à des milliers de personnes déplacées à Los Altos de Cazuca, en banlieue de Bogotá. Source: HCR/B.Heger

Le réalisateur nous livre ainsi, avec des moyens techniques réduits, le fruit d'un travail de recherche sur le terrain, caméra au poing (parfois littéralement cachée) qui montre l'extrême précarité dans laquelle vivent des gens qui ont eu le malheur d'habiter là où il ne fallait pas. Il pénètre directement dans ces bidonvilles, camps de réfugiés et villages de fortune, pour montrer la réalité telle qu'elle est, à travers le témoignage d'individus qui ont vécu ce drame.

Comme on peut facilement l'imaginer, il serait difficile pour un Québécois d'aller seul à la rencontre de ces victimes dans les quartiers défavorisés de Colombie. C'est pourquoi le réalisateur est accompagné tout au long de ses déplacements par deux personnes qui travaillent auprès des déplacés. On suit ainsi ces intervenants qui ont consacré leur vie à tenter d'alléger le fardeau des victimes de la violence et de l'indifférence générale.

Le premier est Carlos Ruiz Restrepo, un travailleur humanitaire œuvrant auprès des déplacés. Il parcourt les bidonvilles pour épauler et informer les citoyens. Il tente de faire reconnaître les droits des déplacés auprès des institutions du pays, car il connaît bien la situation politique. Un travail nécessaire qui pourtant ne fait pas l'affaire de certains groupes armés. Depuis quelques années, Carlos Ruiz

L'auteur est doctorant au Département d'histoire de l'art de l'Université de Montréal.

[Retour Sommaire](#)

Restrepo reçoit des menaces de mort incessantes de la part du groupe d'extrême droite Águilas negras. Ainsi, malgré sa motivation et son indignation, il songe de plus en plus à quitter ce travail risqué qui met sa propre famille en danger.

La seconde est Neri Luz, une leader communautaire et mère de famille, ayant une situation économique à peine supérieure aux gens qu'elle aide. Un jour, elle en a eu assez de l'inaction des gouvernements et s'est dit qu'elle pouvait intervenir sur le cours des choses. De son propre chef et sans aucun salaire, elle tente de mettre sur pied des projets d'émancipation dans les communautés de déportés. En plus de ces projets, elle passe une partie importante de son temps à rencontrer, instruire et donner de l'information aux réfugiés de la ville de Puerto Berrio, qui compte plus de 4000 déplacés. Son rêve est de monter éventuellement un projet de microentreprise qui pourrait donner du travail aux réfugiés afin de les sortir du cercle de la pauvreté.

Ainsi, malgré le caractère franchement désespérant de la situation, le réalisateur met surtout l'accent sur des personnes qui n'ont pas peur de prendre des risques pour tenter d'améliorer les choses dans leur milieu. Il induit donc l'idée qu'il ne pourrait y avoir de solutions à la misère et à la pauvreté sans un minimum de solidarité et d'organisation. Les protagonistes qui œuvrent sur le terrain avec les personnes déplacées représentent un démenti symétrique du mensonge idéologique qui consiste à marteler la croyance selon laquelle on ne peut rien faire pour changer le monde dans lequel on vit.

Quand on voit comment des gens qui n'ont même pas accès à une toilette ou à un robinet arrivent à agir sur leur communauté, on relativise ceux qui prétendent nous expliquer en quoi acheter le dernier V.U.S. le plus polluant est une nécessité pour le bien-être économique de la province.

À travers les différents témoignages des victimes présentés dans le documentaire, plusieurs histoires sont semblables, mais toujours on y découvre des destins uniques et tragiques. Comme celui de cette femme de Puerto Berrio qui a perdu son mari et deux de ses fils, portés disparus après avoir tenté de tenir tête aux paramilitaires. Ou celui de cet homme traumatisé qui a perdu définitivement l'usage de la parole, maintenu en otage durant plusieurs semaines parce qu'il n'avait pas voulu céder sa maison sans rien dire. Ou encore le destin de ces huit familles d'un bidonville de Bogota qui vivent une cinquantaine entassés dans une habitation minuscule qui servait jadis de refuge à des narcotrafiquants, sans électricité ni eau courante ou installations sanitaires. Des

familles et des gens liés malgré eux dans un destin commun et marqués au fer rouge de la complicité étatique et de l'indifférence de la *communauté internationale*. Et comme on s'en doute, ces déplacés sont principalement d'origine afro-colombienne (15 % de la population) ou autochtone (3,4 % de la population). L'histoire se répète partout semble-t-il.

En nous livrant directement un témoignage de gens ordinaires qui vivaient convenablement avant leur expulsion, le documentaire fait prendre conscience de la banalisation de cette situation insoutenable. On ne cherche pas tant à accuser un groupe plus qu'un autre, mais à dénoncer la responsabilité collective de ce drame en faisant parler les victimes elles-mêmes des exactions et des violences qui ont cours partout au pays. Surtout, on cherche à montrer à la face du monde l'indifférence généralisée envers ces déplacés. Et en ce sens, le documentaire ne s'adresse pas à des spécialistes de la question, mais au grand public en mettant plutôt l'accent sur l'inhumanité dans laquelle est plongée malgré elle une partie de la population colombienne, avec la compromission du gouvernement.

Par ailleurs, le film est ponctué de commentaires de Martin Movilla, un ancien journaliste colombien réfugié au Québec, victime de multiples menaces de mort. Tout au long du documentaire, ses analyses ajoutent un caractère politique à la situation sociale. Il fait ainsi la jonction entre les questions humanitaires et les raisons politiques de ces déplacements, traitant de la responsabilité du gouvernement et de son lien à peine voilé avec les groupes paramilitaires. Tel qu'il l'explique, les groupes paramilitaires sont à la base des milices d'extrême droite qui ont émergé dans les années 1980 pour s'opposer aux groupes de guérilla. Il semble qu'ils aient souvent agi de concert avec les forces militaires colombiennes, rendant du même souffle l'armée colombienne complice de la situation.

En somme, le visionnement de ce documentaire devrait être une occasion pour réfléchir au-delà du *québecocentrisme* que nous impose notre monde médiatique. Car bien que nous ayons souvent tendance à l'oublier, nous sommes partie prenante du continent américain de par notre géographie, notre passé colonial et nos échanges politiques et commerciaux avec toute l'Amérique.

D'ailleurs faut-il rappeler qu'il y a chez nous une communauté colombienne de près de 15 000 personnes, et que prendre conscience du drame dans lequel sont plongés leurs familles et amis est un premier pas vers l'action concrète. ●

1 <http://www.guysimoneaufilms.com/fr/index.html>